

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 18 mai 2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix huit mai, le conseil municipal s'est réuni en séance par visioconférence, sans public, accessible en direct sur le site de la Ville, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du 12 mai 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Yann MONGABURU - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Laure MASSON - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Sarah BOUKAALA - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain BREUIL - M. Alain CARIGNON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 16H08 à 16H52

Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H13 à 15H21

M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Salima DJIDEL de 15H13 à 21H58

Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H13 à 21H58

Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 15H13 à 16H55

M. Georges BURBA donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H13 à 21H58

M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 15H13 à 21H58

M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 15H13 à 21H58

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Alan CONFESSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Questions orales :

- Question orale du groupe Réussir Grenoble portant sur les masques et les tests dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid 19, présentée par M. CHAMUSSY.

Réponse de M. le Maire

- Question orale du groupe Ensemble à Gauche portant sur la réouverture des écoles, présentée par Mme RICHARD-FINOT.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale de M. CARIGNON portant sur le plan de circulation et la pollution.

Réponse de M. le Maire.

**Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2020 a été adopté,
Pour : 57 – Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 avril 2020 a été adopté,
Pour : 57 – Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

DELIBERATION N° 1-(22430) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016 et de l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(22502) - ADMINISTRATION GENERALE - Plan de déconfinement et d'adaptation

Intervention(s) : Mme JACTAT, Mme TAVEL, Mme BOUKAALA, M. VOIR, M. CARIGNON, Mme D'ORNANO, M. CONFESSON, M. TUSCHER, M. CHAMUSSY, Mme SALAT, M. le Maire, M. MALBET, M. DENOYELLE, M. BRON, Mme AGOBIAN, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. MONGABURU, Mme LHEUREUX, Mme GARNIER.

**Amendement n°1 déposé par M. PIOLLE, celui-ci est adopté :
Pour : 51 - Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche**

Amendement n°2 déposé par Mme D'ORNANO, celui-ci est repoussé :

Pour : 3 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.
Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble.

Amendement n°3 déposé par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 3 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.
Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble.

Amendement n°4 déposé par M. CARIGNON, sous-amendé oralement par M. MONGABURU, celui-ci est adopté :

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Amendement n°5 déposé par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 3 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès.
Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche.

Amendement n°6 déposé par M. TUSCHER, celui-ci est repoussé :

Pour : 3 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes

Amendement n°7 déposé par M. TUSCHER, sous amendé oralement par M. BRON, celui-ci est rejeté.

Pour : 4 – Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes

Amendement n°8 déposé par M. TUSCHER, sous amendé oralement par Mme LHEUREUX, celui-ci est adopté.

Pour : 51

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes

Amendement n° 9 déposé par M. TUSCHER, celui-ci est repoussé :

Pour : 2 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Amendement n°10 déposé par M. TUSCHER, celui-ci est adopté :

Pour : 50

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Amendement n°11 proposé oralement par M. CHAMUSSY, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Amendement n°12 proposé oralement par M. CHAMUSSY, celui-ci est adopté :

Pour : 55 - Contre : 2 Ensemble à Gauche.

Abstention(s) : 2 Rassemblement des Patriotes

Amendement n°13 proposé oralement par M. CHAMUSSY, celui-ci est rejeté :

Pour : 7 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Abstention(s) : 2 Rassemblement des Patriotes.

Amendement n°14 proposé oralement par M. CHAMUSSY, celui-ci est adopté.

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement des Patriotes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de déconfinement et d'adaptation.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON).

DELIBERATION N° 3-(22392) - DOMAINE PUBLIC - Exonérations des redevances d'occupation du domaine public.

Intervention(s) : Mme LHEUREUX, M. CARIGNON, M. CHAMUSSY, M. CARROZ, Mme BOUKAALA, M. TUSCHER, Mme D'ORNANO

Amendement n°1 déposé par Mme LHEUREUX, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Amendement n°2 déposé par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé.

Pour : 1 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 6 Réussir Grenoble + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes.

Amendement n°3 déposé par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé.

Pour : 1 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes.

Amendement n°4 proposé oralement par M. CHAMUSSY, sous amendé oralement par Mme LHEUREUX, celui-ci est adopté.

Pour : 58 - Contre : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre acte des pertes de recettes liées aux mesures de gratuité du stationnement mises en place durant la période de confinement ;

- De valider l'exonération des redevances d'occupation du domaine public suivantes :
 - Droits de place des marchés pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2020 (abonnés et journaliers) ;
 - Redevance d'occupation du domaine public due pour les terrasses installées sur le domaine public municipal pour l'ensemble de l'année 2020 ;
 - Redevance d'occupation du domaine public due pour les animations enfantines dans les parcs et jardins pour l'ensemble de la période d'interdiction d'ouverture de leurs activités.

- D'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal une délibération permettant une exonération totale ou partielle des droits de stationnement du second semestre 2020 d'un montant de 75,20 € aux 107 artisans taxis grenoblois suite à une étude permettant de mesurer les conséquences de la crise sur leur modèle économique .

En cohérence avec les aides apportées aux autres entreprises sur le domaine public.

Délibération : Adoptée

Pour : 58

Contre : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 4-(22449) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - 4ter rue Moyrand

- Cession à SD ACCESS d'un terrain dans le cadre de l'appel à projet participatif « la Belle Verte »

- Complément à la délibération du 4 novembre 2019.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. CHAMUSSY, M. FRISTOT.

Amendement n°1 déposé par M. FRISTOT, celui-ci est adopté :

Pour : 48

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s): 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Non inscrit (M. CARIGNON).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confirmer la cession au profit de SD ACCESS, ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, du tènement situé 4ter rue Moyrand, cadastré section DE n°174 en vue de réaliser l'opération d'habitat participatif « la Belle Verte » ;

- de confirmer que cette cession se fera sur la base de 327 euros HT /m² de surface de plancher, soit pour l'opération réactualisée de 224 m² de surface de plancher un montant de total 73 248 euros HT ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte notarié.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s): 6 Réussir Grenoble + 1 Non inscrit (M. CARIGNON).

DELIBERATION N° 5-(22435) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Plan de cession 2020 - Cession d'un local commercial et de son annexe, sis 10 rue Saint Laurent à Grenoble, à Madame Caroline Saintouil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la cession du local commercial constituant le lot n°3 de la copropriété du 10 rue Saint Laurent ainsi que sa cave attenante, à Madame Caroline Saintouil ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle ;**
- **de dire que le prix de cession a été arrêté à la somme de 54 000 euros hors taxes ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.**

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 6-(22434) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à ACTIS de dix logements et de leurs annexes, situés dans la copropriété Résidrac à Grenoble – Complément à la délibération du 16 décembre 2019.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de confirmer la cession en bloc au profit d'ACTIS des lots d'appartements n° 8, n° 47, n° 49, n° 51, n° 59, n° 69, n° 83, n° 90, n° 125 et n° 134, ainsi que de leurs annexes (caves et places de stationnements) ;**
- **de confirmer le prix de cession d'un montant de 1 180 000 euros ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente,**
- **de dire que les autres termes de la délibération du 16 décembre 2019, dont le prix de cession, restent inchangés.**

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 7-(22407) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Cession au bénéfice de Monsieur Arnaud PONCET d'une cave située 1 Impasse Brocherie à Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la cession de la cave située au 1 Impasse Brocherie à Monsieur Arnaud PONCET ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à lui ;**
- **de dire que le prix de vente est fixé à 500 € ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(22408) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Cession au bénéfice de Madame et Monsieur DELLOUF ZITOUNI d'un appartement de type T3 situé dans la résidence "La Croix du Pâtre", sise 24 rue Jean Cocteau à Saint Martin d'Hères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la cession de l'appartement situé 24 rue Jean Cocteau à Saint Martin d'hères à Madame et Monsieur DELLOUF ZITOUNI, ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à eux ;**
- **de dire que le prix de vente est fixé à 65 000 € ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.**

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 9-(22423) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention financière avec la DRAC relative au chantier Test de la tour Perret.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. CHAMUSSY, Mme JULLIAN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le projet de convention financière avec l'État, relative aux travaux de restauration – Phase définition du protocole de restauration des bétons - chantier test de la Tour Perret à Grenoble (Isère) telle que présenté en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention financière.**

Délibération : Adoptée
Pour : 57
Contre : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 10-(22442) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Projet de mise en sécurité et d'évolution des fonctions d'accueil de l'Hôtel de Ville – Approbation de l'opération et des modalités de financement.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. CARIGNON, M. CHAMUSSY, Mme TAVEL.

Amendement n°1 déposé par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :
Pour : 1 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.
Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble
Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement des Patriotes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le programme et le budget de l'opération fixé à 2 700 000 € ;**
- **d'autoriser M. le Maire à la recherche de tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer toutes demandes ou conventions relatives à la perception de financements liés à cette opération**

Délibération : Adoptée
Pour : 48
Contre : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)
Abstention(s) : 2 Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 11-(21382) - PARCOURS EDUCATIF - "Cité éducative" : approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat, la ville de Grenoble et la ville d'Échirolles pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. BRON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre triennale annexée à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en place de la cité éducative Grenoble-Échirolles.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(22436) - JEUNESSE - Attribution de bourses brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'attribuer des bourses BAFA pour les montants indiqués aux 3 personnes dont les noms figurent en annexe 1 ;**
- **D'attribuer la seconde partie du versement de la bourse BAFA pour le montant indiqué à la personne dont le nom figure en annexe 1.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(22401) - SPORT - Exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron pendant la période estivale 2020 - Avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de reconduire pour la saison estivale 2020 la convention d'occupation du domaine public du 04 mai 2017, modifiée par avenants des 31 mai 2018 et 12 juin 2019, conclue avec la SARL P.A.R.C. pour l'exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron ;**
- **d'approuver les dispositions de l'avenant 3 à ladite convention joint en annexe, fixant à 3 000 euros le montant de la redevance due à la ville de Grenoble pour l'occupation du 13 juin 2020 au 31 août 2020 inclus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(22409) - SPORT - Conditions et tarifs de location des installations sportives municipales.

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. CARIGNON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les tarifs de location des installations sportives municipales, leurs modalités de révision et les conditions d'exonération (annexes 1, 2, 3, 4) et de dire que ceux-ci sont applicables à compter du 31 août 2020, début de la saison sportive 2020/2021 ;**

- d'abroger la délibération 61-3368 du 18 décembre 2017 relative aux conditions et tarifs de location des installations sportives municipales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(22448) - SPORT - Remise gracieuse de dette accordée à l'association sportive du Lycée Argouges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de 3 598 €, ramenant ainsi à 1 060 € le montant que l'association sportive du lycée Argouges doit acquitter pour son occupation des installations sportives grenobloises pour la saison 2018-2019.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(22447) - SPORT - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens pour mission d'intérêt général avec la SASP Grenoble Métropole Hockey 38 pour l'exercice 2020.

Intervention(s) : M. CAZENAVE, M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens avec la SASP Grenoble Métropole Hockey 38 pour un montant de 25 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier correspondant annexé à la présente délibération (annexe 1).**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Contre : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 17-(22419) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de mise à disposition précaire de locaux avec l'association Culture et Développement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, de mise à disposition précaire de locaux entre la ville de Grenoble et l'association « Culture et Développement » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(22424) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -
Convention de financement entre l'Agence Française de Développement et la ville de Grenoble pour la mise en œuvre du projet "Grenoble et Bethléem : deux villes du vivre-ensemble, le patrimoine au service de la cohésion sociale" dans le cadre de la coopération décentralisée Grenoble-Bethléem.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. TUSCHER, M. MACRET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'Agence Française de Développement, la convention de financement relative au projet « Grenoble et Bethléem : deux villes du vivre-ensemble, le patrimoine au service de la cohésion sociale », valable jusqu'au 30 juin 2023 ;**
- **d'accepter une première subvention de 216 580 € versée par l'Agence Française de Développement au titre de l'année 2020.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(22421) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -
Convention entre la ville de Grenoble et la Représentation de la Commission européenne en France pour les activités organisées en 2020 par le Centre d'information Europe Direct hébergé à la Maison de l'International.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Représentation de la Commission européenne en France, la convention spécifique pour l'année 2020, relative au Centre d'information Europe Direct Grenoble ;**
- **d'accepter une subvention de 32 000 € versée par la Représentation de la Commission européenne en France au titre de l'année 2020 ;**
- **de co-financer au moins pour moitié les actions proposées en 2020.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 20-(22410) - AFFAIRES CULTURELLES - Actualisation des tarifs du Conservatoire pour l'année 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement tarifaire du Conservatoire, joint en annexe n°1, et sa grille tarifaire, telle que délibérée en 2019, à compter de l'année scolaire 2020-2021.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(22451) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de prêt d'œuvres de la Fondazione Magnani-Rocca et de partenariat dans le cadre de l'organisation en 2020-2021 de l'exposition « Giorgio Morandi. Dans la collection de Luigi Magnani ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et la Fondazione Magnani-Rocca, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(22452) - AFFAIRES CULTURELLES - Renonciation à la restitution des sommes versées au titre de 2020 aux associations culturelles dont les projets ont été modifiés ou annulés du fait des mesures liées à la crise sanitaire.

Intervention(s) : M. BRON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de renoncer à la restitution des subventions attribuées au titre de 2020 pour les associations (listées en annexes) dont les projets ont dû être modifiés ou annulés du fait des mesures liées au covid-19.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant la renonciation à la restitution de la subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. CONFESSON, M. BOUZAIENE, M. MALBET, Mme YASSIA, Mme BERNARD, M. MARGUET.

DELIBERATION N° 23-(22453) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant au contrat de concession de service public de la Belle Electrique conclu avec MixLab, portant sur la prolongation de la durée du contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prolonger de 16 mois l'actuel contrat de concession de service public, pour motif d'intérêt général et circonstances imprévues, liant ainsi la ville de Grenoble à l'association MixLab jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- d'autoriser le versement des 4/12ème restant de la compensation de service public sur l'année 2020, soit 126 666 € pour un montant annuel total définitif de 380 000 € ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant, qui précise les modalités de cette prolongation et celles du versement de la compensation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(22428) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association du Planning Familial 38 relative à l'accompagnement des familles dans le cadre des séjours à Massacan organisés par la Maison des Habitants Prémol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(22422) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Mise à disposition d'un local sis 3 rue Moyrand à l'association « Cœurs 2 Gre l'association ».

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. CARROZ, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(22393) - VIE DES ASSOCIATIONS - Organisation du Forum des Associations 2020.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. CARIGNON, M. CARROZ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en œuvre du Forum des Associations 2020 ;
- de fixer le montant du droit d'entrée des associations participantes au Forum des Associations 2020 à hauteur de 20, 35 ou 50 € ;
- d'approuver la gratuité d'un espace stand pour des associations partenaires œuvrant à la co-construction d'espaces thématiques et les partenaires financiers de l'événement ;
- d'approuver la mise en place d'une régie municipale de recettes pour percevoir les droits d'entrée des associations entre le 17 juin et le 31 juillet ;
- d'approuver la convention-cadre d'engagements réciproques entre la ville de Grenoble et les associations participantes au Forum des Associations 2020 ;
- d'approuver la convention d'engagements réciproques de partenariat avec l'Office Municipal des Sports ;
- d'approuver la convention cadre de partenariat entre la ville de Grenoble et avec les autres partenaires ;
- d'approuver la convention d'engagements réciproques entre la ville de Grenoble et le café associatif ;
- d'approuver la convention cadre de partenariat entre la ville de Grenoble et les partenaires financiers ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacune des conventions susvisées.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 27-(21899) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Gestion des animaux dans l'espace public – Conventions de partenariat 2020 avec le Syndicat des Vétérinaires de l'Isère : stérilisation des chats errants, identification et incinération des animaux morts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention partenariale avec le Syndicat des Vétérinaires de l'Isère pour l'identification et la stérilisation des chats errants, en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de la convention partenariale avec le Syndicat des Vétérinaires de l'Isère pour l'identification et l'incinération des cadavres de chiens et de chats ramassés sur la voie publique, en annexe 2 ;

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(22459) - SOLIDARITE - Crise sanitaire - Aide financière d'urgence aux ménages grenoblois dont les enfants bénéficient des tarifs minimaux de la restauration scolaire.

Intervention(s) : M. le Maire, TUSCHER, M. MALBET

Amendement n°1 déposé par M. MALBET, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'aide financière d'urgence attribuée aux familles listées dans l'annexe à la présente délibération dont les enfants bénéficient des repas à la cantine scolaire de la Ville de Grenoble aux tarifs maximum de 1€, pour un montant forfaitaire de 200 € par famille**
- de mandater la Caf de l'Isère pour attribuer cette aide aux familles allocataires et d'autoriser M. le Maire à signer la convention en annexe avec la Caisse d'allocations familiale de l'Isère pour procéder au versement de cette aide aux familles allocataires de la Caf**
- de mandater le CCAS de la Ville de Grenoble pour attribuer cette aide aux familles non allocataires Caf et d'autoriser M. le Maire à signer la convention en annexe avec le CCAS de la Ville de Grenoble pour procéder au versement de cette aide aux familles non allocataires de la Caf**
- de verser à la Caf de l'Isère et au CCAS de la Ville de Grenoble une participation initiale forfaitaire à hauteur du montant estimé des dépenses pour un montant total maximal de 296 600 €.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(22443) - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur une convention de mise à disposition à temps partiel d'un agent de la ville de Grenoble auprès de la Fédération des services publics CGT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition de Monsieur Eric HOURS auprès de la Fédération des services publics CGT à hauteur de 20 % à compter du 1er juin 2020, pour une durée d'un an, dont la rémunération à hauteur de 20 % sera remboursée par le biais de la dotation globale de fonctionnement (article 100 de la loi du 26 janvier 1984).**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(22444) - PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à disposition de deux agents auprès du groupement d'intérêt public culturel ARC-Nucléart.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux de deux agents auprès d'ARC-Nucléart, pour une durée d'un an avec effet au 03 juin 2020 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Contre : 2 Rassemblement des Patriotes

Ne prennent pas part au vote 2 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. SOLDEVILLE, Mme JULLIAN)

DELIBERATION N° 31-(22445) - PERSONNEL MUNICIPAL - Plan de Déplacements d'Administration - Plan de Mobilité : l'indemnité kilométrique vélo (IKV).

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. WIART

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De pérenniser l'indemnité vélo au-delà de sa première année d'expérimentation, dans les modalités ci-dessus énoncées, et ce afin de soutenir et d'encourager les déplacements domicile-travail à vélo des agents de la collectivité.

La prolongation du versement de l'indemnité kilométrique vélo s'appliquera à partir de la période allant du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2020, et pour les semestres suivants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(22394) - FINANCES - Garanties emprunts : demande de nouvelles garanties pour SAGES et INNOVIA, demande de réaménagements de prêts garantis de GRENOBLE HABITAT.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. CHAMUSSY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Grenoble à accorder ses garanties d'emprunts pour la SEM INNOVIA et la SPL SAGES à hauteur de 80 % des montants totaux des prêts contractés selon les conditions définies dans la présente délibération ; les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats :

- SEM INNOVIA : prêt de 750 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, soit 600 000€ de garantie appelée ;

- SPL SAGES : prêt de 1,4M€ auprès du Crédit Coopératif, soit 1,12M€ de garantie appelée ; prêt de 1M€ auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, soit 800K€ de garantie appelée ;

- qu'au cas où les SEM INNOVIA et SPL SAGES, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitteraient pas des sommes dues par elles aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elles auraient encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en leur lieu et place sur simple demande des organismes prêteurs, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que les prêteurs discutent au préalable avec les organismes défaillants ;

- que la Ville de Grenoble s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts conclus par les SEM INNOVIA et SPL SAGES, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur des quotités garanties.

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec les SEM INNOVIA et SPL SAGES une convention précisant les termes des garanties et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts passés entre les établissements prêteurs et les organismes ;

- d'autoriser la Ville de Grenoble à accorder la réitération de ses garanties d'emprunts pour la SAIEM Grenoble Habitat à hauteur de 45 % des montants totaux des prêts réaménagés auprès de la Caisse d'Epargne soit 578 989,6€ de garantie appelée, selon les conditions définies dans la présente délibération; les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats ;

- de dire que la garantie de la Ville de Grenoble est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la SAIEM Grenoble Habitat, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne, la Ville de Grenoble s'engage à se substituer à la SAIEM Grenoble Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- de dire que la Ville de Grenoble s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt conclu auprès de la Caisse d'Epargne, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Contre : 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Vote séparé sur les garanties d'emprunts pour la SPL SAGES et la SEM INNOVIA :

Pour : 51

Contre : 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)
Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58.

ANNEXES

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Année	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marchés	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant	Intégration rendu acte
incidence financière supérieure 5% marché initial	724,19	Modification contractuelle_CCTP	18	A	T	M	27	ELECTRIC TOLERIE	Travaux d'aménagement et d'augmentation de la capacité d'accueil de l'école primaire	5	Electricité	Procédure adaptée sup.90	20 975,35	15/10/19	18/05/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	7 884,65	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	19	B	T	M	189	GMC CARRELAGES	Centre sportif Hoche : travaux de réaménagement des vestiaires et production d'eau chaude sanitaire	3	Carrelage - Faïence	Procédure adaptée sup.90	83 500,00	31/01/20	20/04/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_CCAP	18	A	F	B	1	POMONA Terre Azur	Fourniture de fruits et légumes frais	1	Fruits et légumes frais pour la cuisine centrale	Appel d'offres	200 000,00	25/02/20	18/05/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_CCAP	18	A	F	B	22	CANAVESE	Fourniture de fruits et légumes frais	2	Fruits et légumes frais pour les besoins du self municipal	Appel d'offres	19 000,00	26/02/20	18/05/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_CCAP	19	A	F	B	80	PANI	Fourniture de pains et viennoiseries	1	Fourniture de pains et viennoiseries pour les besoins de la cuisine centrale et du self municipal	Appel d'offres	50 000,00	09/04/20	18/05/20

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché	N° MARCHE numérotat°	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Procédure	Notificat° du marché	Intégratio n rendu acte
Site Allibert - Travaux d'évacuation de gravats suite à la démolition d'un immeuble de bureaux	0		19	A	T	M	380	SALVI TP	38850	CHIRENS	198 020,00		Prix global et forfaitaire	3	Procédure adaptée sup.90	15/04/20	18/05/20
Restauration de la Tour Perret - Tranche d'essai	0		19	A	T	M	385	FREYSSINET France RHONE ALPES	69630	CHAPONOS T	328 985,00		Prix global et forfaitaire	5	Procédure adaptée sup.90	21/04/20	18/05/20

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Avenant à la convention de participation financière au coût des équipements de la ZAC Presqu'île (10/03/2020)	M. Bernard MARTIN 70 rue Le Clos Merlet 38530 BARRAUX	Aménagement de 2 logements dans le volume d'un bâtiment existant situé au 9 rue Villard de Lans à Grenoble – avenant à la convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation : 33 884 € HT
--	---	---	--	--

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DEMANDE DE SUBVENTION :

	Courrier (23/04/2020)	Département de l'Isère	Demande de subvention Marché de diagnostic préalable à la réhabilitation - Hôtel de Ville de Grenoble.	Montant demandé : 16 800 €
--	-----------------------	------------------------	--	-------------------------------

III - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE 1 DE L'ORDONNANCE N° 2020-391 DU 1ER AVRIL 2020 :

20-0495	Arrêté (11/05/2020)	Arménie Echange et promotion	Une subvention est attribuée à l'association au titre de l'année 2020 – la francophonie à Sevan.	Montant de la subvention : 18000 €
---------	---------------------	------------------------------	--	------------------------------------

OCCUPATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES GRENOBLOISES



GYMNASES ET CENTRES SPORTIFS

PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION

Toute demi-heure entamée est due

	Grenoblois			Non Grenoblois		
	SALLES C, SHUFFENECKER (agrès) REYNIES BAYARD, BOULODROME, 1/2 HALLE CLEMENCEAU*, MUR D'ESCALADE & BLOC BERTHE DE BOISSIEUX	SALLES B, E, F, H&M, PLURIVALENTES et SPECIALISÉES (Dojo, danse, boxe, lutte, chorégraphie, muscultation, motricité, mur d'escalade (autre que Berthe de Boissieux), cirque...)	SALLES A, J et G SALLE DE REUNION VESTIAIRES**	SALLES C, SHUFFENECKER (agrès) REYNIES BAYARD, BOULODROME, 1/2 HALLE CLEMENCEAU*, MUR D'ESCALADE & BLOC BERTHE DE BOISSIEUX	SALLES B, E, F, H&M, PLURIVALENTES et SPECIALISÉES (Dojo, danse, boxe, lutte, chorégraphie, muscultation, motricité, mur d'escalade (autre que Berthe de Boissieux), cirque...)	SALLES A, J et G SALLE DE REUNION VESTIAIRES**
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / universitaires)	2,50 €	1,00 €	0,55 €	2,50 €	1,00 €	0,55 €
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives /de lycées / Etudiantes / d'Entreprises)	2,50 €	1,00 €	0,55 €	12,50 €	5,00 €	2,75 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTP...)						
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, CE,...)	12,50 €	5,00 €	2,75 €			
SOCIETES (Sociétés sportives, Entreprises)						

*Pour 1 Halle Clémenceau complète le tarif est à multiplier par 2

**Location de vestiaires seuls sans salle sportive

PISCINES MUNICIPALES

PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION

Toute demi-heure entamée est due

	Grenoblois			Non Grenoblois		
	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage		Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage	
		Bassin complet	1/2 Bassin		Bassin complet	1/2 Bassin
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / universitaires)	3,00 €	4,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00	2,00
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives /de lycées / Etudiantes / d'Entreprises)	3,00 €	4,00 €	2,00 €	15,00	20,00	10,00
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTP...)						
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, CE,...)	15,00 €	20,00 €	10,00 €			
SOCIETES (Sociétés sportives, Entreprises)						

TERRAINS DE PLEIN-AIR ET PISTES D'ATHLETISME

PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION*

Toute demi-heure entamée est due

	Grenoblois		Non Grenoblois	
	1/2 Terrain de foot à 11 1/2 Terrain de rugby à 15 Terrain de foot à 7 ou à 9 Vestiaires**	1/2 Piste d'athlétisme Aire de saut Aire de lancer Vestiaires**	1/2 Terrain de foot à 11 1/2 Terrain de rugby à 15 Terrain de foot à 7 ou à 9 Vestiaires**	1/2 Piste d'athlétisme Aire de saut Aire de lancer Vestiaires**
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / universitaires)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives /de lycées / Etudiantes / d'Entreprises)	1,00 €	1,00 €	5,00 €	5,00 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTP...)				
ORGANISATIONS -PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, CE,...)	5,00 €	5,00 €		
SOCIETES (Sociétés sportives, Entreprises)	12,00 €	12,00 €	15,00 €	15,00 €

* Pour 1 terrain complet ou 1 piste complète, le tarif est à multiplier par 2

**Location de vestiaires seuls sans salle sportive



GYMNASES / CENTRE SPORTIFS / STADES
MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL SANS BILLETTERIE
TARIFS FORFAITAIRES POUR 1 HEURE D'UTILISATION*

	GRENOBLOIS					NON GRENOBLOIS				
	SALLES C, SHUFFENECKER (agrès) REYNIES BAYARD, BOULODROME, MUR D'ESCALADE & BLOC BERTHE DE BOISSIEUX	SALLES B, E, F, H&M, PLURIVALENTES et SPÉCIALISÉES (Dojo, danse, boxe, lutte, chorégraphie, musculation, motricité, mur d'escalade (autre que Berthe de Boissieux),...)	SALLES A, J et G, DE REUNION, STADES, PISTES d'ATHLETISME, ANNEAU DE VITESSE, ANNEXE LESDIGUIERES, VESTIAIRES**	HALLE CLEMENCEAU	STADE LESDIGUIERES (terrain « Honneur » ou terrains « Honneur » et « Annexe »)	SALLES C, SHUFFENECKER (agrès) REYNIES BAYARD, BOULODROME, MUR D'ESCALADE & BLOC BERTHE DE BOISSIEUX	SALLES B, E, F, H&M, PLURIVALENTES et SPÉCIALISÉES (Dojo, danse, boxe, lutte, chorégraphie, musculation, motricité, mur d'escalade (autre que Berthe de Boissieux),...)	SALLES A, J et G, DE REUNION, STADES, PISTES d'ATHLETISME, ANNEAU DE VITESSE, ANNEXE LESDIGUIERES, VESTIAIRES**	HALLE CLEMENCEAU	STADE LESDIGUIERES (terrain « Honneur » ou terrains « Honneur » et « Annexe »)
FEDERATIONS SPORTIVES (Comités départementaux / régionaux / ligues / scolaires primaires / universitaires)	40,00 €	30,00 €	20,00 €	80,00 €		40,00 €	30,00 €	20,00 €	80,00 €	
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / de lycées / Etudiantes / d'Entreprises)	40,00 €	30,00 €	20,00 €	80,00 €	50,00 €	36,00 €	24,00 €	100,00 €		
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRE ET SUPERIEUR (Hors Lycées et Collèges)										
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, Comités d'entreprises ...)	60,00 €	40,00 €	28,00 €	120,00 €		70,00 €	45,00 €	30,00 €	140,00 €	
SOCIETES (Sociétés sportives, entreprises)	70,00 €	50,00 €	35,00 €	200,00 €	450,00 €	80,00 €	55,00 €	40,00 €	230,00 €	480,00 €

* La base horaire sera calculée sur le temps de privatisation des espaces concernés (montage, démontage et temps d'activité compris).

**Location de vestiaires seuls sans salle sportive

PISCINES MUNICIPALES
MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL
TARIFS FORFAITAIRES POUR 1 HEURE D'UTILISATION*

	GRENOBLOIS		NON GRENOBLOIS	
	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage
FEDERATIONS SPORTIVES (Comités départementaux / régionaux / ligues / scolaires primaires / universitaires)	20,00 €	46,00 €	20,00 €	46,00 €
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / de lycées / Etudiantes / d'Entreprises)	20,00 €	46,00 €	26,00 €	61,00 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRE ET SUPERIEUR (Hors Lycées et Collèges)				
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, Comités d'entreprises ...)	32,00 €	77,00 €	35,00 €	80,00 €
SOCIETES (Sociétés sportives, entreprises)				

* La base horaire sera calculée sur le temps de privatisation des espaces concernés (montage, démontage et temps d'activité compris).

MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL PART VARIABLE CONDITIONNEE
TARIFS FORFAITAIRES POUR LA TENUE D'UNE MANIFESTATION QUELQU'EN SOIT LA DUREE

	GRENOBLOIS				NON GRENOBLOIS			
	HALLE CLEMENCEAU Si billetterie	STADE LESDIGUIERES Si billetterie	PISCINES Si annulation d'une ouverture au public	TOUTE AUTRE INSTALLATION Si billetterie	HALLE CLEMENCEAU Si billetterie	STADE LESDIGUIERES Si billetterie	PISCINES Si annulation d'une ouverture au public	TOUTE AUTRE INSTALLATION Si billetterie
FEDERATIONS SPORTIVES (Comités départementaux / régionaux / ligues / scolaires primaires / universitaires)	400,00 €	500,00 €	300,00 €	200,00 €	600,00 €	750,00 €	300,00 €	300,00 €
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / de lycées / Etudiantes / d'Entreprises)								
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRE ET SUPERIEUR (Hors Lycées et Collèges)								
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, Comités d'entreprises ...)								
SOCIETES (Sociétés sportives, entreprises)								

PRESTATIONS ACCESSOIRES

NETTOYAGE DES LOCAUX (en cas de non respect des termes de la convention)	Facturation au temps passé Tarif horaire moyen fixé par la Ville
INSTALLATION D'UN COFFRET ELECTRIQUE	Facturation du coût réel supporté par la Ville (prestation par entreprise)
TRANSPORT DE MATERIEL PAR LA DIRECTION DES SPORTS	80,00 € / transport
MAJORATION POUR LOCATION LE DIMANCHE	10% du montant total de la location



CONDITIONS D'EXONERATION DE REDEVANCE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES
(HORS PART VARIABLE CONDITIONNEE)

BENEFICIAIRES D'UNE MISE A DISPOSITION GRATUITE			
Statut	Structures	Conditions	Exemples
Association loi 1901	Associations sportives à caractère scolaire <u>pour les élémentaires</u>	Aucune	USEP (cross des écoles primaires)
	Associations sportives grenobloises affiliées à une fédération unisport délégataire	Domiciliation grenobloise Activités sportives à l'exception de : Activités marchandes Activités d'arts énergétiques et martiaux, de bien être physique et psychique Activités d'Aikido, krav maga, Viet Vo Dao et disciplines associées Activités de sauvetage et secourisme Activités d'études et sports sous marins	Fitness, aquagym, aquatraining, bébé nageur, jardin aquatique, bébé gym, motricité... Tai chi chuan, Chi Quong, Yoga, Pilate,... Formation / exercices Plongée, apnée
	Associations socioculturelles grenobloises	Domiciliation grenobloise Activités Sportives	MJC, Maison de l'enfance...
	Associations affiliées à la Fédération handisport ou de sport adapté ou de sourds de France	Activités sportives	Grenoble handisport
	Associations spécialisées (handicap, Insertion)	Domiciliation grenobloise Activités sportives	AFIPH, Asso. Paralysés de France, ..
	Comité Social des agents de la ville de Grenoble	Activités sportives	COS Ville de Grenoble
	Associations caritatives et humanitaires	Organisation de manifestations humanitaires et caritatives Domiciliation grenobloise	
	Etablissements de la petite enfance	Domiciliation grenobloise	Crèches
Institutions publiques et parapubliques	Ecoles primaires publiques ou privées sous contrat	Domiciliation grenobloise	
	Administrations et organismes assimilés	Activités sportives dans l'obligation de leurs fonctions	Police Nationale, Sapeurs Pompiers, CRS
	Etablissement d'enseignement ou de soins spécialisés	Activités sportives Domiciliation grenobloise	IME, CATTP, Hôpital de jour, ...

CONSERVATOIRE DE GRENOBLE

Droits d'inscription

Les droits d'inscription du Conservatoire de Grenoble sont calculés en fonction du Quotient Familial (QF) des usagers grenoblois inscrits dans les enseignements dispensés par le Conservatoire et sont encadrés par un tarif minimum (37,20 €) et un tarif plafond (1 000€).

1) Tarifs droits d'inscription au quotient familial

<u>Quotient familial</u>	<u>Tarifs 2019-2020</u>	<u>Tarifs 2020-2021</u>
380 et moins	37,20 €	37,20 €
600	130,00 €	130,00 €
900	227,50 €	227,50 €
1700	527,59 €	527,59 €
2500	820,00 €	820,00 €
3000 et plus	1 000,00 €	1 000,00 €

Le quotient familial de référence est celui établi par la Caisse des Allocations Familiales à partir du 1^{er} janvier de l'année d'inscription ou de réinscription. En tout état de cause, le quotient familial retenu pour le calcul des droits d'inscription sera celui fourni par la famille au moment de l'inscription ou de la réinscription.

Les familles non allocataires sont facturées sur la base de l'avis d'imposition de l'année n-2 du foyer.

En cas de réinscription, les justificatifs ne pourront être transmis qu'entre le 15 mai et le 15 juin de chaque année. Pour une première inscription, les justificatifs seront transmis entre le 15 au 30 septembre de chaque année.

A titre exceptionnel, il pourra être tenu compte d'un nouveau quotient familial ou d'un nouvel avis d'imposition sur demande écrite de l'utilisateur en cas de changement substantiel de la situation du foyer ou lorsque l'élève devient contribuable pour la première fois. Le justificatif devra avoir été transmis avant le 30 septembre, délai de rigueur.

En cas de circonstances exceptionnelles ou de cas de force majeure, ce calendrier pourra être modifié ou aménagé.

Les usagers ne fournissant aucun des documents décrits dans les délais indiqués ci-dessus seront facturés sur la base du quotient le plus élevé de la grille.

2) Majoration – minoration des tarifs au quotient :

Majoration :

Une majoration par palier est appliquée aux usagers non grenoblois selon la progressivité suivante :

- Majoration de 20 % du tarif grenoblois pour les quotients familiaux de 0 à 900 ;
- Majoration de 40 % du tarif grenoblois pour les quotients familiaux compris entre 901 et 2000 ;
- Majoration de 70 % du tarif grenoblois pour les quotients familiaux supérieurs à 2000.

Plafonnement :

Les droits d'inscription sont plafonnés à 1 000 € pour les usagers grenoblois et à 1 200 € après majoration pour les non grenoblois.

Minorations :

- Minoration de 50 % du tarif grenoblois ou non grenoblois majoré pour les cours collectifs suivants :
 - Danse hip hop,
 - Danse hors cursus (2 cours hebdomadaires au maximum),
 - Cours de culture seuls issus des disciplines suivantes : composition, histoire/ analyse, métiers du son, écriture, informatique musicale, formation musicale, (2 disciplines hebdomadaires au maximum; au-delà le tarif plein sera appliqué),
 - Éveil musical, initiation danse,
 - Pratiques collectives seules, ateliers,
 - Musique et handicap.
- Une famille ayant plusieurs enfants inscrits au Conservatoire de Grenoble bénéficie d'une minoration de 10 % du tarif appliqué à partir du second enfant en âge. Cette réduction se cumule avec celle d'un second cursus le cas échéant.
- En cas d'inscription individuelle à plusieurs cursus, une minoration de 50 % est appliquée à chaque cursus supplémentaire. Le résultat obtenu peut être inférieur au tarif minimum fixé pour un cursus.
- Les élèves boursiers du ministère de l'Éducation nationale , de l'Enseignement supérieur et du ministère de la Culture bénéficient du tarif minimal appliqué aux usagers grenoblois ou non grenoblois. Pour en bénéficier, ils doivent produire la notification correspondant soit à l'année scolaire précédente, soit à celle en cours dans les délais prévus pour pièces justificatives.

Tarif spécifique :

Défini par convention notamment pour les cours ouverts à l'Université (Université de Grenoble-Alpes), l'atelier se déroulant sur un trimestre pour le Collège Lycée Élitair Pour Tous (CLEPT), l'atelier de musique et handicap au foyer Sainte-Agnès.

3) Mise à disposition d'un instrument : 50 € / an

4) Facturation suite à démission :

Les usagers ayant démissionné avant le vendredi précédant les vacances d'automne ne seront pas redevables des droits annuels d'inscription. Passé ce délai, l'intégralité des droits est due par

l'utilisateur.

Les démissions des élèves pour raisons médicales enregistrées après le vendredi précédant les vacances d'automne et dûment justifiées par un certificat médical pourront donner lieu à une minoration des droits d'inscription. 1/3 des droits d'inscription seront dus en cas de démission durant le 1^{er} trimestre et 2/3 en cas de démission durant le 2^{ème} trimestre de l'année scolaire.

5) Modalités de paiement :

Possibilité de choix de l'utilisateur entre deux modes de facturation, une fois ou trois fois selon les modalités suivantes :

- Ce choix est fixé définitivement pour l'année scolaire au moment de l'inscription ou de la réinscription de l'élève.
- Si aucun choix n'a été matérialisé, l'utilisateur est réputé avoir choisi la facturation en une fois.
- Facturation en trois fois à partir de 45 € au minimum. En dessous de cette somme, seul le paiement de la totalité de la somme est possible.
- La facturation est effectuée en 3 échéances égales soit 1/3 arrondi au centime d'euro le plus proche.
- Les échéances sont fixées selon le calendrier suivant :
 - Novembre de l'année N ;
 - Février de l'année N+1 ;
 - Avril de l'année N+1.

**Opérateurs subventionnés au titre de 2020
dont les projets ont dû être modifiés ou annulés du fait des mesures liées au covid-19**

Association	Montant attribué	Objet de la subvention
Secteur audio-visuel		
ANAGRAMME	8 500 €	Programme d'activités 2020
AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE	6 000 €	Activités de mise en valeur des collections et de la programmation du Muséum de Grenoble
ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES (AAA)	3 000 €	Actions de promotion et diffusion d'œuvres d'art contemporain
ASS RESS CREATION ARTISTIQUE NUMERIQUE (ARCAN)	1 000 €	Digital Art Camp 2 : travail collectif
ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSEE STENDHAL	600 €	Saison stendhalienne 2020
CAB /LIA (centre d'art Bastille)	17 500 €	Programme d'activités 2020 autour de l'art contemporain
CINE-CLUB DE GRENOBLE	5 000 €	Projection et présentation de films au cinéma Juliet Berto - Ciné-concert exceptionnel
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	95 000 €	Programme d'action culturelle 2020 et 43e festival du film court en plein air
CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	123 914 €	Programmation 2020 du Magasin des horizons
FA SOL LATINO	2 000 €	Organisation de la 8ème édition du festival "Ojoloco" autour du film ibérique et latino-américain
FESTIVAL INTERNATIONALE DU FILM GAY ET LESBIEN DE GRENOBLE FIFGLG (VUES D'EN FACE)	7000 € + 3000 €	Festival Vues d'en Face + aide exceptionnelle 2020 pour les 20 ans du festival
HISTOIRE DE...	15 000 €	Programme annuel 2020 de projets et d'action culturelle sur l'histoire et le patrimoine grenoblois
LA MAISON D'EDITION D'IDEES	3 500 €	40 salons d'édition "Do It Together"
LA MAISON DE L'IMAGE	51 500 €	Programme d'actions 2020
SOCIETE DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE (SADAG)	900 €	Programme d'accompagnement de la pratique amateur dans le domaine des arts plastiques

Secteur danse / action territoriale		
38EME PARALLELE	1 000 €	3ème édition de "Parallel Jam" autour de la culture Hip hop 4 et 5 avril 2020
ASSOCIATION MALKA	5 000 €	Création chorégraphique professionnelle Autres Ailleurs et création participative On est ensemble !
ASSOCIATION MUSIDAUPHINS - MEDIARTS	10 000 €	Projet de résidence artistique arts plastiques et littérature, Géographies de papier
ASSOCIATION SOLEXINE	10 000 €	Ateliers et résidence de pratiques amateurs encadrés par des professionnels
CENTRE INTERNATIONALE DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	249 316 €	Activités 2020 du CIMN : théâtre STMB et festival Détours de Babel
COMPAGNIE AUX PIED LEVES	1 000 €	Création de la pièce chorégraphique Le Vrai pouvoir de la Tisane
COMPAGNIE EPIDERME	10 000 €	Programme d'activités chorégraphiques 2020
COMPAGNIE FRANCOIS VEYRENIUS - ASS 47 49	10 000 €	Projet de création chorégraphique Outrenoir, diffusion et action culturelle
COMPAGNIE LES MUTINS	1 500 €	Projet de création amateurs Damier du cap et Wysiwyg encadrées par des professionnels
COMPAGNIE POETIQUES INDUSTRIES	10 000 €	Programme d'activités chorégraphiques 2020
COMPAGNIE SCALENE	8 000 €	Projet de création d'"Une question d'espace" de diffusion d'"Un pied devant l'autre" et "Ouverture exceptionnelle"
COMPAGNIE STRATES	1 000 €	Projet de recherche-création chorégraphique A Little Piece of Care
COMPAGNIE TANCARVILLE	1 500 €	Création musique et danse "Les pieds dans l'herbe"
LE PACIFIQUE GRENOBLE	75 000 €	Programme d'activités du CDC 2020
MJC PARMENTIER	2 000 €	Accompagnement des jeunes amateurs par des professionnels dans la pratique des musiques actuelles
Secteur musiques		
COMPAGNIE DU PETIT BONHOMME	1 000 €	Festival "Les animaux supersonics" en mai 2020
HADRA	9 000 €	Actions culturelles et accompagnement des amateurs autour des musiques électroniques
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	10 000 €	Festival "Grenoble alpes Metropole Jazz Festival", actions culturelles et programmation du Jazz club
LA FABRIQUE OPERA	4 000 €	Création de l'opéra "Roméo et Juliette" de Gounod
LE RHUME DU SON	2 000 €	Festival Ecoute(s) 2 (18-21 juin 2020)

LE STUD	90 000 €	Programme d'activités 2020 de la salle de l'Ampérage autour de musiques actuelles
LES ZINZINS	3 000 €	RELAX
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	28 500 €	Programmation d'une saison de musique classique à l'Auditorium du Musée
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	2 500 €	Encadrement de la pratique amateur de musiques du monde
PLEGE	49 200 €	Le Ciel - projet d'accompagnement et de diffusion 2020
PROJET BOB/ LA BOBINE	40 000 €	Programmation et actions culturelles à La Bobine autour du spectacle vivant et de la musique actuelle
RETOUR DE SCENE - DYNAMUSIC	3 000 € + 16 000 €	Création d'un centre de Ressource Matériel Evènementiel + Organisation du festival Magic Bus et de l'accompagnement de pratiques en lien avec la Cuvé Grenobloise
TERRE DES ARTS	1 000 €	Printemps culture Berbère - 3ème édition (les 17 et 18 avril 2020)

Secteur théâtre / arts de rue

ASSOCIATION LA MARMITE	10 000 €	Compagnie intergénération Les petits Poids
BARBARIN ET FOURCHU	28 500 €	Programme d'activités (diffusion, actions culturelles)
CENTRE DES ARTS DU RÉCIT EN ISÈRE	15 000 €	33eme festival des Arts du récit du 09 au 23 mai 2020
COLLECTIF MIDI-MINUIT	1 500 €	Midi-Minuit : un lieu culturel de proximité
COMPAGNIE EPI-D'OR / OPHÉLIA THÉÂTRE	14 000 €	FITA 2020 + Programme d'activités 2020: 10e édition du FITA du 18 au 29 novembre 2020
COMPAGNIE A CORPS DISSIDENTS	1 000 €	Ateliers théâtraux de la compagnie
COMPAGNIE DU JOUR	2 000 €	Phase de recherche pour la création théâtrale "Empreintes"
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	7 000 €	Action culturelle "énigmatique poésie du désir"
COMPAGNIE ITHÉRÉ (collectif Grimm)	1 500 €	Aide à la diffusion des créations Anima ou Petit Apologue Sauvage, Machine à Chuchoter et On Air
COMPAGNIE LE CONTRE POING	1 000 €	Atelier Emotion-Corps-Mouvement à destination de femmes usagères de l'Appart
COMPAGNIE LES 7 FAMILLES	1 500 €	Diffusion de la création théâtrale musicale "Let's Dance - remix"
COMPAGNIE LES COULISSES À RESSORTS	1 000 €	Projet d'action culturelle de la compagnie
COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS	15 000 €	Programme d'activités 2020 de la compagnie : création, diffusion et action culturelle
COMPAGNIES RÉUNIES	2 900 €	Fonctionnement du théâtre des Peupliers (accueil de compagnie théâtrales)

CREARC / CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	30 000 €	32ème rencontres du Jeune théâtre européen et autres activités
CULTUR'ACT - PRUNIER SAUVAGE	96 000 €	Programme d'activités - préfiguration du Pars des arts, Co-organisation de Merci bonsoir (septembre) et Eté indien (septembre)
ESPACE 600	191 720 €	Programme d'activités 2020 autour du théâtre jeune public
FESTIV'ART GRENOBLE	1 500 €	19e édition du Festiv'art, festival d'arts de rue du 10 au 12 avril 2020
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	15 000 €	Programme d'activités 2020: "Et si l'océan", diffusion et actions culturelles - "Confidences et voyages"
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THÉÂTRALE)	10 000 €	Ce qui nous rend vivants - opus 1 - Projet de création participative
MIX'ARTS	8 000 €	6e édition du festival d'art de rue Merci bonsoir ! Du 15 au 20 septembre 2020
MJC PRÉMOL	65 000 €	Programme d'activités 2020 du théâtre Prémol autour du spectacle vivant
TOUT EN VRAC	4 000 €	Création et diffusion de la création théâtrale de rue "Burning Scarlet", diffusion de "La Cuisinière" et action culturelle
TROISIÈME BUREAU - COMITE DE LECTURE	50 000 €	Programme d'activités 2020: 20e édition du festival Regards Croisés, Les Envolées et création "Gens du Pays"